



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Urbanisme commercial

Question écrite n° 45809

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat de lui preciser les perspectives de l'Onec (Observatoire national d'equipement commercial), mis en place par ses soins (17 novembre 1995), qui avait notamment pour mission de presenter au Premier ministre un rapport annuel sur l'evolution de l'appareil commercial, par des travaux analysant « de facon approfondie l'impact du developpement de la grande distribution (notamment sur l'emploi et l'aménagement du territoire), organisme susceptible de pouvoir etre saisi par ses soins pour beneficier de ses avis ». Un an apres la mise en place de cet organisme, il lui demande s'il peut preciser, a la representation nationale, les resultats de ses travaux.

Texte de la réponse

Cree par le decret no 93-1237 du 16 novembre 1993, modifiant le decret no 93-306 du 9 mars 1993, l'Observatoire national d'equipement commercial (ONEC) a effectivement ete mis en place fin 1995. Depuis son installation, l'ONEC a tenu six reunions au cours desquelles il a conformement a ses missions permanentes, examine l'evolution de l'appareil commercial et analyse les avis pris par les commisions d'equipement commercial. Par ailleurs, a la demande du ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, l'Observatoire a etudie l'impact du developpement des grandes surfaces sur l'emploi dans le commerce et centralise les travaux des obervatoires departementaux d'equipement commercial. Le projet de rapport destine au Premier ministre a ete soumis le 11 decembre dernier a l'approbation des membres de l'ONEC. Il a pour objet de faire la synthese de l'ensemble des travaux de l'Observatoire national pour l'annee 1996. L'ONEC poursuivra cette annee ses reflexions en matiere d'emploi, parallelement a ses missions permanentes. Il examinera les effets immediats et plus long terme, des ouvertures de grandes surfaces sur leur environnement commercial et sur l'emploi, a partir d'etudes de cas. Par ailleurs, l'ONEC analysera la mise en place experimentale des schemas de developpement commercial et contribuera a la reflexion en cours sur le contenu previsionnel de ces derniers.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45809

Rubrique : Grande distribution

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6255

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1427